

**N°170925-01 – MODIFICATION N°2 DU PLU DE NOGENT LE ROTROU : PASSAGE D'UN ZONAGE DEDIE A DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS A UN ZONAGE D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

L'An deux mille dix-sept, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Perche se sont réunis au Pôle Enfance-Jeunesse, à Nogent le Rotrou, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Perche pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 48

ETAIENT PRESENTS : 28

**François HUWART**, Président, **Guy CHAMPION**, 1<sup>er</sup> Vice-président, **Marie-Anne PICHARD**, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, **Michel THIBAUT**, 3<sup>ème</sup> Vice-président, **Daniel BOSSION**, 5<sup>ème</sup> Vice-président, **Pascal MELLINGER**, **Patrice LERIGET**, **Pascal LE TEXIER**, **Thomas BLONSKY**, **Marc LHUILLERY**, **Gilbert DALIBARD**, **Annie SEVIN**, **Didier BOUHET**, **Bernard MONGUILLON**, **Jean-Pierre BOUDROT**, **Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU**, **Philippe RETOUT**, **Dominique WATTEBLED**, **Jean-Claude DORDOIGNE**, **Thierry COSSE**, **Gérard DEVOIR**, **Guy BOCQUILLON**, **Catherine MENAGER**, **Pierrette DENIS**, **Jean HAREAU**, **Pierre FERRE**, **Patrick GOUHIER**, **Bertrand de MONICAULT**, délégués titulaires ;

REPRESENTES : 2 – **Pierre BOUDET** par Jacques MARTIN, **Alain JOSSE** par Jean TROUILLARD.

POUVOIRS : 7 – **Luc CALLU** à Thomas BLONSKY, **Rudy BUARD** à Jean HAREAU, **Michel RICOUL** à Michel THIBAUT, **Gaëlle COULON** à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, **Jérémie CRABBE** à Catherine MENAGER, **Catherine MAUGER** à Thierry COSSE, **Josiane SEIGNEUR** à François HUWART.

ABSENTS : 11 – **Dominique FRANCHET**, 4<sup>ème</sup> Vice-président, **Claude EPINETTE**, **Philippe BELLAY**, **Philippe RUHLMANN**, **Sylvie CHERON**, **Yanick FRAPSAUCE**, **Catherine CATESSON**, **Harold HUWART**, **Marie POIRIER**, **Cyrille NACHBAUR**, **Gérard MORAND** délégués titulaires ;

SECRETAIRE DE SEANCE : **Patrice LERIGET**

Etaient invités : Monsieur VEDELAGO, Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, et Monsieur MARTINEAU, Trésorier Principal de la Trésorerie de Nogent le Rotrou/Thiron Gardais/Authon du Perche, excusés.

La commune de Nogent-le-Rotrou souhaite libérer le foncier en vue de renforcer l'orientation 1 du Projet de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme.

Afin de faciliter la reconversion de ce site et permettre l'extension de l'entreprise B. BRAUN, une modification de zonage est rendue nécessaire, la zone actuellement est classée en zonage à vocation d'équipement collectif dite UE. Il convient d'étendre la zone d'activité contigüe à la zone existante.

Projet de modification du PLU

La présente procédure a pour objet le passage d'un zonage consacré à de l'équipement collectif UE à un zonage d'activités économiques UD.

Le passage à ce zonage d'activités économiques permettra l'extension de l'entreprise B. BRAUN.

Cette modification du Plan Local d'Urbanisme n'est pas de nature à remettre en cause l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du Plan Local d'Urbanisme.

De plus, cette modification du Plan Local d'Urbanisme ne réduit pas des zones ou secteurs de protection et ne comporte pas de graves risques de nuisances.

Ce remaniement peut donc, conformément au Code de l'Urbanisme, faire l'objet d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

En application de l'arrêté n° URBA-2017/121 du 17 mars 2017, Monsieur le Maire de Nogent-le-Rotrou a engagé une procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU),

Le projet a été soumis à enquête publique, du 21 juillet 2017 au 21 août 2017.

Au terme de l'enquête publique le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Par conséquent,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.123-13 et R.123-15 et suivants relatifs aux procédures des plans locaux d'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et L.123-2 à L.123-14 et R.123-2 à R.123-33 relatifs aux enquêtes publiques ;

Vu l'arrêté n°URBA-2017/121 du Maire de Nogent-le-Rotrou du 17 mars 2017 prescrivant la modification du PLU;

Vu l'ordonnance n° E17000105/45 du 22 juin 2017 du Tribunal Administratif d'Orléans à la désignation d'un commissaire enquêteur pour une enquête publique du PLU ;

Vu l'arrêté n°2017-07 du 30 juin 2017 du Président de la Communauté de Communes du Perche, relatif à l'organisation de l'enquête publique ;

Vu le rapport de présentation mis à enquête publique du 21 juillet 2017 au 21 août 2017;

Vu le rapport du commissaire enquêteur, Monsieur COTE ;

Vu les conclusions favorables du commissaire enquêteur;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification du PLU de Nogent-le-Rotrou, conformément au dossier soumis à enquête publique traduite dans la cartographie annexée à la présente délibération ;

A titre d'information, il y a lieu de rappeler que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que le rapport de présentation mis à enquête publique, restent consultables en mairie, à la Communauté de communes du Perche et disponible sur le site internet ([www.cc-perche.fr](http://www.cc-perche.fr)).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture  
Et publication ou notification  
du 29/09/2017

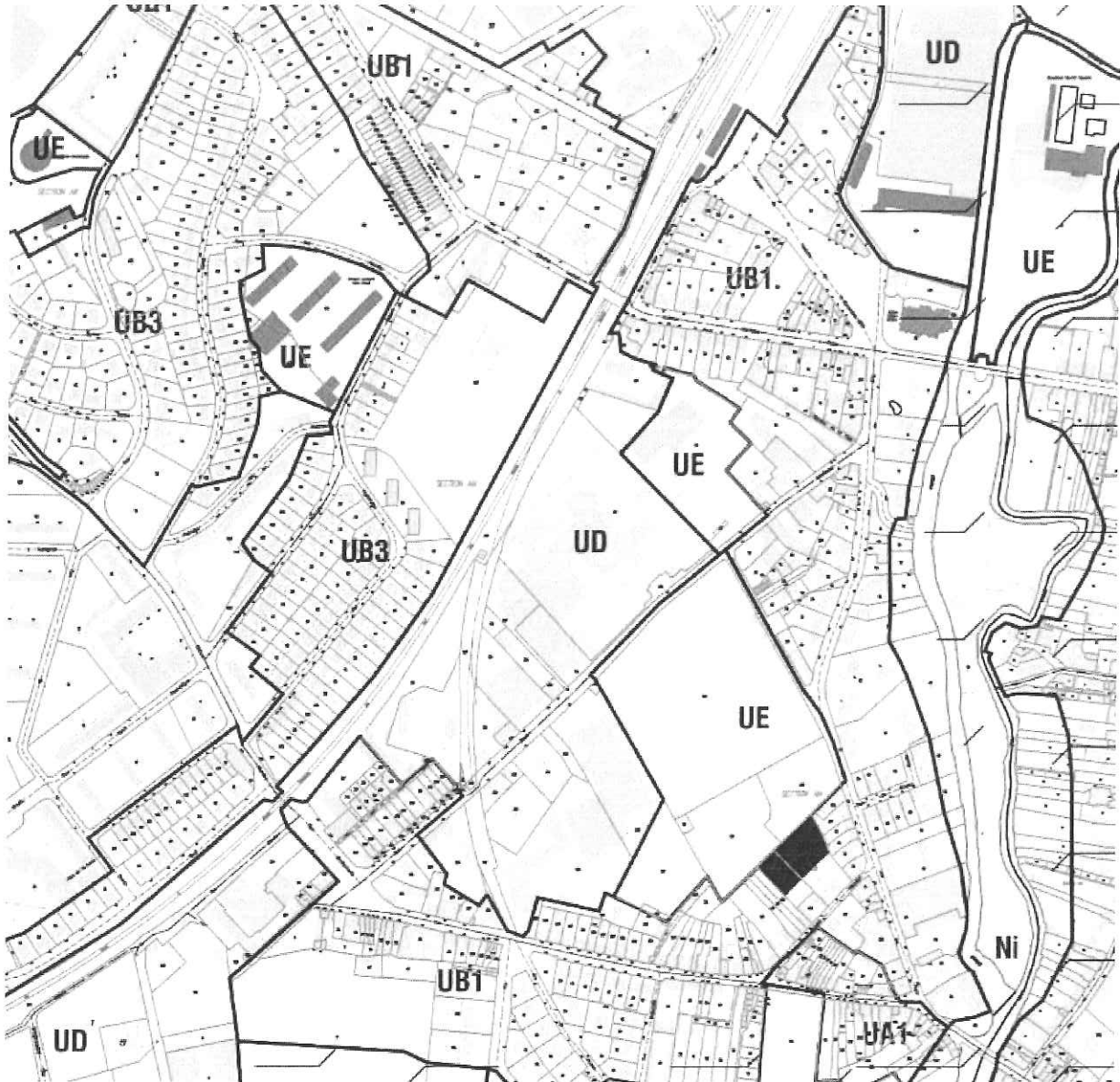
**Le Président,**

**François HUWART**



PLU de Nogent-le-Rotrou

Extrait du nouveau plan de zonage



REÇU LE  
29 SEP. 2017  
SOUS-PREFECTURE  
23402 NOGENT LE ROTROU CEDEX

Enquête publique	Approbation
Du 21 juillet 2017 au 21 août 2017	Vu pour être annexé à la délibération n°170925-1 du 25 septembre 2017